



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant interdiction de stationner au droit du chantier et
réglementant la circulation sur la VC n°49 dite Allée Hego Alde
N° A107-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux d'extension du réseau électrique la voie communale n°49 dite allée Hego Alde, la société SPIE demande d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation (empiètement sur chaussée).

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la VC n°49 dite allée Hego Alde sera réglementée **par un alternat manuel** et ce à compter du lundi 15 septembre 2025 jusqu'au jeudi 25 septembre 2025 inclus afin de permettre les travaux d'extension du réseau électrique pour la future construction sise au 128 allée Hego Alde.

Article 2 : L'entreprise SPIE représentée par Mme CERDAN Adeline, 245 rue de Bielle 64121 SERRES CASTET, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société SPIE de Serres Castet,
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 10 septembre 2025

Le Maire,

Pascal JOCOU

